

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Martine SAVARY qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Délib. n°2023-043 : DETR 2023 - dossiers de subvention

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 4 opérations d'investissement en 2023 dont une faisant l'objet d'une demande de renouvellement :

- Réaménagement de la rue de Saint-Jean (RD 286)
- Rénovation de l'éclairage public
- Réaménagement de la rue du Focq (*dossier de renouvellement*)
- Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique

1) Réaménagement de la rue de Saint-Jean (RD 286)

Principale artère du centre-ville, la rue de St-Jean (RD 286) est l'entrée nord-est du bourg. Elle part du giratoire d'avec la Route Neuve (RD 551) qui commande notamment l'accès au supermarché, pour arriver au centre-ville. Elle dessert les commerces et principaux services communaux (mairie, services techniques, cimetière, bar, supérette) ainsi qu'une zone d'habitat résidentiel (40 maisons).

D'une longueur de 700 m, la chaussée fera l'objet prochainement (mars-avril 2023) de travaux portés par Saint-Lô Agglo sur les réseaux d'eaux usées et pluviales jugés obsolètes et non conformes (suppression notamment d'un ancien réseau unitaire). Les diverses tranchées, dont subira la rue, vont inévitablement affaiblir, fragiliser le revêtement et la structure de chaussée. Son état dégradé nécessitera une rénovation lourde. Etant donné qu'il s'agit d'une route départementale, le Département de la Manche a prévu une réfection du tapis d'enrobé au 2nd semestre 2023, la commune se chargeant préalablement de la structure de chaussée.

Loin de se limiter à ces travaux de rénovation, la Municipalité souhaite assurer la sécurité sur cet axe structurant qui voit passer près de 3 000 véhicules de la mobilité douce et de l'accessibilité PMR. Elle désire en particulier s'inspirer des exemples du bourg de Troisgots, de la rue de la Planquette et de la rue du Focq où un aménagement du type « chaussidou » a été mis en œuvre (travaux subventionnés par une aide DETR). Cet aménagement innovant sera couplé, dans le cas de la rue de St-Jean, avec un système de chicanes pour obliger les automobilistes à baisser la vitesse. Le taux d'excès de vitesse est en effet de 17 à 18 %. Enfin, la Municipalité envisage dans le projet d'interdire la circulation des poids lourds et engins agricoles sauf pour les livraisons. Ces véhicules seront déviés vers la route Neuve RD 551 qui contourne le bourg par l'est pour aboutir au pôle industriel d'Elvir.

Programme de travaux :

- **Chaussée à voie centrale banalisée (dite « chaussidou ») :**
Il sera mis en place de chaque côté de la chaussée à 1,50 m du fil d'eau une ligne discontinue T2 - 3U. En complément, il sera mis en place à intervalles réguliers des doubles chevrons afin d'accentuer la présence du chaussidou. Pour des raisons techniques, aucun revêtement différencié sera appliqué entre la bande « circulaire » et la bande « cyclable ».
- **Mise en conformité des traversées piétonnes :**
Chaque traversée sera équipée d'un marquage au sol, de dalles podotactiles, de potelets, et d'abaissées de bordure.
- **Ecluses :**
Il est prévu la mise en place d'écluses simples ou doubles, ayant pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et de mettre en sécurité les cycles. Au niveau des écluses, les cyclistes passeront à droite de l'îlot et les véhicules à gauche. La priorité sera donnée aux véhicules montants pour les écluses doubles.
- **Stationnements :**
11 places de stationnement sont prévues dans le programme des travaux, regroupées pour des raisons techniques dans une seule zone, en partie nord.
- **Signalisation horizontale :**
Une ligne jaune continue est prévue le long des bordures de trottoir afin d'interdire l'arrêt et le stationnement sur chaussée.
- **Abattage d'arbres qui seront remplacés :**
L'ensemble des arbres situés en partie nord du projet seront abattus, car constituant une gêne pour la circulation piétonne. Ils seront évidemment remplacés mais relocalisés dans un espace vert sur le pourtour sud du giratoire. Cela améliorera cette entrée d'agglomération.

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- Garantir la sécurité des traversées piétonnes
- Faciliter la circulation des cycles
- Favoriser le partage de la route
- Intégrer la problématique PMR dans la conception du projet

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2023

Coût prévisionnel : 205 346 € HT

2) Rénovation de l'éclairage public

Depuis 2017, la commune a engagé pas moins de 4 campagnes de remplacement des lanternes vétustes et énergivores. Le processus touche quasiment à sa fin. L'ensemble des points lumineux de la commune auront ainsi été modernisés.

Il reste cependant des zones d'éclairage, disséminées sur le territoire, qui n'ont pas encore été rénovées. Cela représente approximativement 62 points lumineux localisés essentiellement en périphérie de Condé-sur-Vire.

Pour rappel, les travaux prévoient le remplacement des lanternes existantes par des systèmes d'éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l'obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d'anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d'un réseau électrique intelligent (« smart grid »).

Outre l'objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera également à **limiter la pollution visuelle** et ses conséquences pour la faune nocturne.

Depuis quelques années et, surtout, depuis la crise énergétique de 2022, la commune a fait des efforts importants pour réduire la plage horaire d'éclairage : allumage à 5h30 le matin et extinction le soir à 23h00 y compris en centre-ville.

Programme de travaux :

Le programme de travaux prévoit la rénovation de 62 lanternes équipées de tubes fluo et de source sodium haute densité :

- Armoire A11 : 21 points lumineux (rue de la Hure du Loup et rue du chemin vert)
- Armoire A12 : 14 points lumineux (rue des Bosquets)
- Armoire A19 : 27 points lumineux (rue des Jardins des Entes et route du Focq)

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Doter la commune d'un parc d'éclairage plus économe et plus sobre d'un point de vue environnemental
- Réduire la pollution visuelle par la réduction du halo lumineux que permet la technologie LED
- Permettre une gestion des candélabres à distance

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2023

Coût prévisionnel : 46 180 € HT

3) Réaménagement de la rue du Focq (dossier de renouvellement)

Artère du centre-ville, la rue du Focq relie la rue Alfred Duros (RD 53) et la Route Neuve (RD 551). Elle dessert des commerces et services (salon de coiffure, gymnase, résidence seniors) ainsi qu'une zone d'habitat collectif : le quartier du Focq (40 logements de Manche Habitat).

D'une longueur de 550 m, la chaussée a fait l'objet ces dernières années de nombreuses interventions, la plus récente étant le renouvellement du réseau d'eau potable. Ces travaux successifs ont immanquablement affaibli, fragilisé le revêtement et la structure de chaussée. L'état dégradé de la voirie nécessite une rénovation lourde.

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), la Municipalité a fixé pour 2022 ces travaux.

L'opération ne se limitera pas à la simple rénovation de la chaussée, la Municipalité souhaite repenser globalement la sécurité et profiter des travaux pour intégrer les critères de la mobilité douce et de l'accessibilité PMR. Elle souhaite en particulier s'inspirer des travaux de la rue de la Planquette où un aménagement du type « chaussidou » a été retenu (travaux subventionnés par une aide DETR).

Programme de travaux :

- La réfection de la chaussée sur toute sa longueur (550 m)
- Le traitement des points singuliers : plateaux surélevés et carrefours resserrés (rue Jean de Brébeuf, accès gymnase, route Neuve)
- Un arrêt minute pour la desserte du gymnase et des parkings supplémentaires (10 places)
- des passages piétons sécurisés permettant en particulier la traversée des élèves de la MFR se rendant au gymnase
- Des trottoirs conçus pour permettre une circulation sécurisée et accessible des piétons
- La signalisation horizontale et verticale du dispositif « chaussidou »
- Des ouvrages de gestion des eaux pluviales (canalisations, regards de visite...)

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- Garantir la sécurité des traversées piétonnes
- Faciliter la circulation des cyclistes
- Favoriser le partage de la route
- Améliorer la desserte des commerces et services
- Sécuriser l'accès piéton du futur gymnase en cours de rénovation
- Intégrer la problématique PMR dans la conception du projet

Calendrier prévisionnel : 4^{ème} trimestre 2022 / 1^{er} trimestre 2023

Coût prévisionnel : 323 113 € HT

4) Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique

A l'occasion des travaux d'extension des ateliers municipaux en 2019, une borne de recharge électrique avait été installée dans les nouveaux locaux. Le projet était de s'équiper à moyen terme de véhicules utilitaires électriques en remplacement de la flotte existante.

Après recueil des besoins des services techniques et mise en concurrence des fournisseurs, la commune envisage l'acquisition d'un modèle compact d'utilitaire électrique. Il sera affecté en priorité à la propreté urbaine (enlèvement des petits déchets, vidage des corbeilles de propreté, nettoyage des toilettes publiques et du mobilier urbain, salage des trottoirs en cas de gel...) et ponctuellement à l'entretien des espaces verts.

Les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer dans le développement de l'automobile propre.

Programme de travaux :

Le modèle qui a été retenu est un GOUPIL G4, utilitaire ultra compact 100 % électrique :

- Charge utile : 1 200 kg
- Largeur réduite : 1,2 m

Grâce à sa polyvalence et la modularité de ses équipements, le véhicule s'adapte à de nombreux usages.

Parfaitement adapté aux applications stop & go, le véhicule électrique apporte une solution ergonomique et sécurisante aux agents de propreté de la voie publique. La charge utile, pouvant aller jusqu'à 1 200 kg, permet de collecter des déchets lourds tels que le verre, les encombrants ou des gravats.

Le véhicule sera équipé d'un plateau basculant facilitant le dépôt des déchets dans la benne.

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Doter la commune de véhicules à faibles émissions de CO2 pour la qualité de l'air et le climat
- Réduire le coût d'entretien de la flotte de véhicules
- Supprimer la pollution sonore des véhicules
- Faire la promotion de la mobilité électrique auprès de la population
- Disposer d'un véhicule compact, passe-partout et polyvalent

Calendrier prévisionnel : 4^{ème} trimestre 2023

Coût prévisionnel : 28 997€ HT

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Adopter le programme de réaménagement de la rue de Saint-Jean (RD 286) au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux de voirie	119 306 €	58%	Etat (DETR)	82 138 €	40%
Participation aux travaux d'eaux pluviales	65 328 €				
Maîtrise d'œuvre	11 480 €	6%	Autofinancement commune	123 207 €	60%
Etudes et frais divers (5%)	9 232 €	4%			
TOTAL	205 346 €		TOTAL	205 346 €	

- Adopter le programme de rénovation de l'éclairage public au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux d'éclairage public	46 180 €	100%	Etat (DETR)	13 854 €	30%
			Autofinancement commune	32 326 €	70%
TOTAL	46 180 €		TOTAL	46 180 €	

- Adopter le programme de réaménagement de la rue du Focq au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

96 934 € 30%

ID : 050-200063592-20230330-DELIB2023_043-AI

S²LO

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	287 631 €	89%	Etat (DETR)		
AMO	3 500 €		Département (amendes)		
Maîtrise d'œuvre	17 600 €	5%			
Etudes et frais divers (5%)	14 382 €	4%	Autofinancement commune	212 379 €	66%
TOTAL	323 113 €		TOTAL	323 113 €	

- Adopter l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique	28 997 €	100%	Etat (DETR)	11 599 €	40%
			Autofinancement commune	17 398 €	60%
TOTAL	28 997 €		TOTAL	28 997 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2023, pour les opérations considérées.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

